

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt et un, le 21 mai à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 mai 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Antonetti Jean-Pierre, Bartoli Jean-Christophe, Berquez Zélia, Bianconi Charles-Henri, Cesari Mathieu, Quilichini Paul, Sampieri Jean-Pierre, Santarelli Félix
Présents : 8	
Votants : 9	Etaient représentés : Cucchi Caroline, Giudicelli Paul
	Etaient absents : Maniccia Christophe, Polverini Jérôme, Quilichini Pierre, Jean-Vincent Tomasi, Vautrin Marie-Gabrielle
	Secrétaire de séance : Florence BOILET
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**Objet : Vente parcelle B527**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de rapporter la délibération N°2017-006 du CM du 17 mars 2017 autorisant la cession de la parcelle B527 d'une superficie de 38 m<sup>2</sup>.

En effet, cette parcelle de 38 m<sup>2</sup> n'est pas uniquement attenante à la maisonnette de type "caseddu" mais représente l'assiette foncière de la construction qui s'y trouve.

Cette délibération avait pour finalité la cession par prescription acquisitive de ladite parcelle aux héritiers SAMPIERI Marcelle, Jean-Pierre et Alain, issus d'une fratrie propriétaires par voie de succession de leur grand-père DIANI Angelin.

Considérant que la parcelle B527 est issue du domaine privé de la commune et qu'à ce jour l'évaluation des domaines est toujours de 53 €/m<sup>2</sup>.

Où le rapport ci-dessus, et après avoir délibéré,

Le conseil municipal,


**DECIDE**

**Article Unique :** d'autoriser le maire à signer tout acte relatif à la vente de la parcelle B527 d'une superficie de 38m<sup>2</sup> représentant l'emprise foncière de la construction dont les héritiers SAMPIERI Marcelle, Jean-Pierre et Alain sont propriétaires.

Les intéressés devront verser à la caisse du receveur municipal, une fois les formalités d'enregistrement accomplies chez le notaire de leur choix, la somme de 2014,00 €.

Voix POUR :	9
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	1

Affichée et transmise en Préfecture le :  21/05/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldareello, le 21/05/2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/05/2021
------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Maire,  
  
Charles-Henri BIANCONI

**LE MAIRE**  
Charles-Henri BIANCONI

